

Laurence DUMOULIN, *L'expertise comme nouvelle raison politique ? Discours, usages et effets de l'expertise judiciaire*, thèse pour le doctorat de Science politique, soutenue le 11 juillet 2001 à l'Institut d'Etudes Politiques / Université Pierre Mendès-France, Grenoble. Le jury était composé de : Louis Assier-Andrieu (rapporteur), Pierre Bréchon (président du jury), Jacques Chevallier (rapporteur), Jacques Commaille (directeur de thèse), Claude Gilbert et Jean-Yves Trépos.

Résumé de la thèse

Délaissée jusque-là par les sciences sociales et par la science politique en particulier, l'expertise judiciaire offre un angle particulièrement intéressant pour qui veut comprendre les logiques à l'œuvre au sein du procès, mais aussi les articulations concrètes qui s'opèrent entre savoir et pouvoir, experts et décideurs dans le champ judiciaire et plus largement dans la prise de décision publique.

De ce point de vue, la thèse invite à reconsidérer la vision normative et mythifiée d'un strict partage des rôles entre un commanditaire et un commandité, le premier assumant des fonctions de direction tandis que le second ne serait qu'un prestataire de service, un pourvoyeur d'informations techniques. Ce modèle « décisionniste » propose une vision simpliste du rôle des savants dans le processus décisionnel. Or, l'analyse des pratiques donne à voir les stratégies croisées des différents acteurs. Les magistrats et les avocats instrumentalisent la procédure et la parole d'expertise à des fins multiples (d'argumentation, de spécialisation des tâches, de recomposition organisationnelle...) tandis que les experts développent leurs propres stratégies (de construction de carrières professionnelles...). De fait, les rapports se construisent dans l'interaction et la réciprocité, chaque acteur multipliant les coups sur différents registres. Dès lors, ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement le rôle de chacun dans la formation du verdict mais aussi sa place et son statut dans l'institution judiciaire. La thèse propose ainsi de nouer serrées des dimensions – décisionnelle et organisationnelle – qui sont souvent dissociées et de prêter attention à l'impact de l'expertise dans et sur l'institution qui l'accueille.

Si l'expertise et les experts tendent à jouer des fonctions multiples dans le champ judiciaire, aboutissant à une relative désingularisation de l'expert, ils fonctionnent aussi de par leur présence, comme des aiguillons qui poussent la Justice, confrontée à des exigences d'efficacité, à évoluer, à bricoler et à expérimenter des modes d'action concrets, s'agissant notamment de la production de savoirs et de la gestion du corps des experts. Indirectement et insensiblement, l'expertise alimente un processus de modernisation de l'institution judiciaire.